Image not found or type unknown

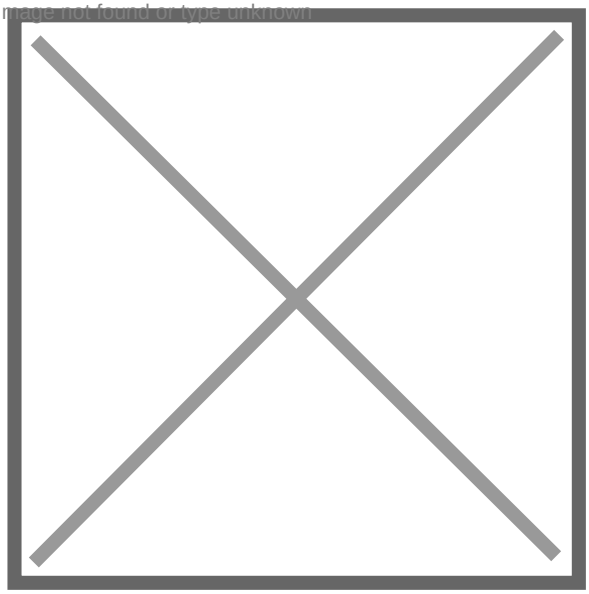

Transfert de personnel à un epic

Par **marie**, le **28/06/2012** à **16:28**

Bonjour,

J'ai travaillé dans une SEM de Gestion pendant 12 ans (gestion d'une base de loisirs). A l'issue de ces 12 années, le maire n'a pas voulut reconduire le contrat d'affermage et a donc décidé de me garder d avec les mêmes conditions de mon contrat initial (droit privé)
.
Actuellement, je suis donc employée à une CODECOM avec un contrat de droit privé.
Il semblerait que le maire veut donner la gestion de mon lieu de travail (base de loisirs) à un EPIC
Puis-je garder mon contrat actuel ?

Cordialement

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **19:22**

Bonjour

L'EPIC devra reprendre votre contrat intial et ne pourra le modifier sans votre accord.

Vous serez en droit de refuser une modification subtantielle de votre contrat, surtout si il y a une baisse de votre rémunération.

Le nouvel employeur n'aura alors que deux solutions, maintenir votre contrat iniatial ou vous licencier pour raison économique.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés